



## I. Développement durable

- 1° Développement de la participation du public aux projets et aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement et de l'information des citoyens en matière d'environnement ;
- 2° Eau ;
- 3° Protection et de valorisation de la nature et de la biodiversité ;
- 4° Développement de l'économie circulaire, réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles et leur gestion durable ;
- 5° Consommation durable et la sobriété foncière, environnementale et énergétique.

## II. Environnement

- 1° Chargé de la : a) Protection de la nature, des paysages et des sites ainsi que de la montagne et du littoral ; politique relative aux aires marines protégées ;
- b) Qualité de l'air, réglementation technique des véhicules ;
- c) Police et gestion de la chasse et de la pêche en eau douce ;
- d) Police des installations classées pour la protection de l'environnement et de l'exploitation des mines, y compris de l'après-mines, des carrières et des ouvrages hydrauliques ;
- e) Réduction et de traitement des déchets et de transition vers une économie circulaire ; lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- f) Protection, gestion et police des eaux ;
- g) Réduction des nuisances sonores ;
- h) Gestion durable des forêts et d'industrie forestière ;
- 2° Participe à la détermination de la politique de la santé, en tant que cette dernière est liée à l'environnement et à l'adaptation au changement climatique ;
- 3° Normes des matériaux de construction (en lien avec environnement, climat, prévention des risques) ;
- 4° Actions de prévention des risques majeurs d'origine technologique ou naturelle ;
- 5° Proposition de toute mesure destinée à développer les industries et services de l'environnement.
- 6° Équilibre entre les usages de la biomasse ;

## VI. Pêche maritime

- 1° Pêche maritime (dont réglementation, contrôle et financement des entreprises de la pêche et de la filière aval) ;
- 2° Aquaculture, produits de la mer et contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire de ces produits.

## V. Mer

- 1° Navigation, sécurité, formation, gens de mer, plaisance et activités nautiques ; secours, de recherche et de sauvetage des personnes en détresse en mer ;
- 2° Planification de l'espace en mer ;
- 3° Gestion durable des ressources maritimes, protection de l'environnement et des milieux marins, gestion intégrée des zones côtières ;
- 4° Ressources minérales et des substances de mines en mer ;
- 5° Stratégie géographique d'influence maritime de la France ;
- 6° Domaine public maritime ;
- 7° Politiques économiques maritimes (dont construction, réparation navales, industries nautiques et innovation) ;
- 8° Développement des sports maritimes ;
- 9° Attractivité des métiers dans le domaine maritime ;
- 10° Transports maritimes, marine marchande et réglementation sociale dans le domaine maritime ;
- 11° Suiyi de l'action de l'État en mer ;
- 12° Énergies renouvelables en mer ;
- 13° Tourisme sur le littoral et en mer.

**MINISTÈRE DE LA  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE LA  
BIODIVERSITÉ, DE LA  
FORÊT, DE LA MER ET DE  
LA PÊCHE  
(DÉCRET N°2025-29)**

## III. Lutte contre le changement climatique

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et décarbonation.
- 1° "Labellisation bas carbone" ;
- 2° Outils de financement de la transition écologique dans les territoires ;
- 3° Décarbonation et d'électrification des transports ;
- 4° Rénovation et de performance énergétique des bâtiments ;
- 5° Efficacité énergétique, dont certificats d'économies d'énergie et marchés carbone.

## IV. Adaptation au changement climatique